



Une des spécificités du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys est que 60 % de sa surface est constituée de propriétés privées non délimitées, ce qui rend l'action parfois difficile.



Natura 2000

...pour le site Chaîne des Puys

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est l'ensemble de sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne, identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats.

En Europe, 27 844 sites, plus de 17 % du continent, ont été désignés dans le réseau Natura 2000.

En France, 1 750 sites ont été désignés soit 12.5 % du territoire et 8 400 communes avec plus de 5 % en Natura 2000.

Pour chaque site, l'objectif est de concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel par des mesures de gestion et des actions concertées et négociées avec l'ensemble des acteurs concernés.

Natura 2000, une démarche concertée et contractuelle

Pour la gestion de ses sites Natura 2000, la France a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation. Ainsi, pour chacun des sites sont définis :

- un comité de pilotage (COPIL) présidé par un élu (ou à défaut par le préfet), il regroupe l'ensemble des acteurs du site : services publics, collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques...
- un opérateur ou structure porteuse pour rédiger le DOCOB (document d'objectifs) en concertation avec les acteurs du site ;
- un animateur du site pour accompagner la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le DOCOB, avec les personnes volontaires.

Le DOCOB (document d'objectifs) est le document de référence du site Natura 2000 :

- il rassemble les données écologiques et socio-économiques,
- il fixe les objectifs,
- il définit les mesures de toute nature visant à préserver, ou si nécessaire à restaurer les espèces et les habitats justifiant la création du site.

Il est validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet. Il s'applique pour une durée de 6 ans et fait l'objet d'une évaluation communautaire.

Dans tous les sites Natura 2000 français, les mesures sont basées sur le volontariat. Pour les mettre en œuvre, 3 outils contractuels sont proposés :

- La charte s'adresse aux propriétaires et à leurs ayants-droit ; elle comprend des engagements généraux et par type de milieu. Le signataire choisit les parcelles cadastrales sur lesquelles il s'engage pour une durée de 5 ans. En contrepartie, il pourra notamment bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- Les mesures Agro-Environnementales Territorialisées (ou MAET) s'adressent uniquement aux agriculteurs. Les MAET visent à pérenniser des pratiques favorables en les adaptant, ou à les modifier pour les rendre compatibles avec le maintien de la biodiversité du site. Elles durent 5 ans, concernent des parcelles exploitées et donne droit à une compensation financière annuelle.

- Les contrats NATURA 2000 s'adressent aux propriétaires ou gestionnaires de terrains (propriétaires forestiers, collectivités, associations gestionnaires de milieux naturels...). D'une durée de 5 ans, ils permettent de financer certains travaux ou actions nécessaires à l'entretien ou la restauration d'habitats ou d'espèces d'intérêt européen.

Concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement

Pour s'assurer que les projets et travaux d'aménagement ainsi que l'organisation des événements sportifs et culturels soient compatibles avec les objectifs de préservation des milieux naturels, certains doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation d'incidences. L'objectif de la procédure est de prévenir les éventuels dommages directs ou indirects au site.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Natura 2000 est régi par les Articles L 414.1 à L 414.7 du code de l'Environnement.
- Le DOCOB est consultable en mairie et téléchargeable sur : www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr
- La liste des projets et programmes soumis à évaluation d'incidences ainsi que la procédure sont disponibles sur : www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr

Editorial

Après le temps du diagnostic et de la concertation, voilà venu le temps de la mise en œuvre : le Document d'objectifs (DOCOB) a été validé lors du 4^{ème} comité de pilotage le 27 septembre 2011. Lors de cette réunion, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné comme structure animatrice, chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à gérer le site en conciliant les différents usages. Cette phase d'animation débute en 2012, les personnes intéressées peuvent dès maintenant engager les actions répondant aux objectifs de gestion durable du site. Chacun, propriétaire, exploitant, forestier, randonneur, habitant ou visiteur, peut s'impliquer dans les différentes actions et participer ainsi à son niveau à la préservation de ce patrimoine commun exceptionnel : les volcans de la Chaîne des Puys en toute cohérence et complémentarité avec les autres programmes et projets en cours (site classé, projet d'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne aux biens du patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.).

Jean-Marc MORVAN,
Président du comité de pilotage du site
Chaîne des Puys, Maire d'Orcines



La végétation remarquable et clairsemée qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques est emblématique du site mais également très fragile (Puy de Lassolas).

L'OBJECTIF DU RÉSEAU DE SITES NATURA 2000 EST DE PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'EUROPE PAR DES MESURES DE GESTION ET DES ACTIONS, NÉGOCIÉES ET TENANT COMPTE DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES LOCALES.



La conciliation des usages permanente sur les puys les plus fréquentés. Ici, le Pariou (aménagements réalisés en 2006).

Les objectifs du site Natura « Chaîne des Puys »

La Chaîne des Puys et ses 90 volcans constituent un paysage unique au monde avec des influences géo climatiques et des activités humaines (pastoralisme en particulier et forêts) qui lui confèrent un patrimoine naturel reconnu au niveau européen.

Les milieux naturels (appelés « habitats ») à préserver prioritairement sont les pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans et entretenues par l'activité pastorale ancestrale, essentiellement ovine. La forêt est majoritaire sur le site (71% de la surface) et la diversité des situations écologiques associée à des pratiques de gestion variées créent les conditions favorables pour accueillir une grande richesse en chauves-souris (20 espèces rares et menacées à l'échelle européenne) et d'autres espèces cavernicoles, rapaces nocturnes notamment. Cette diversité est confortée par la présence des grottes de Volvic qui constituent l'un des gîtes (abris) auvergnats les plus importants pour la reproduction et l'hibernation de ces petits mammifères (tous protégés nationalement).

En Chaîne des Puys, l'objectif de gestion prépondérant vise la préservation de la mosaïque des milieux naturels en soutenant les activités pastorales et en assurant une maîtrise de la fréquentation du site. Les autres objectifs concernent la préservation des zones humides (Narse d'Espinasse, Pré de Côme) et la tranquillité des gîtes à chauve-souris ainsi qu'une gestion sylvicole durable.

L'enjeu majeur de Natura 2000 en Chaîne des Puys est de venir en complémentarité des projets déjà engagés sur le territoire et de contribuer à la cohérence des politiques publiques. Cela passe par une animation accrue sur le terrain et entre les collectivités, et par la création et la mutualisation des outils de communication et de sensibilisation.

A VOUS D'AGIR !
Pour plus d'informations et/ou vous engagez dans Natura 2000 : signature de la Charte (bonnes pratiques) et/ou de Contrats (travaux aidés financièrement), n'hésitez pas à contacter les services du Syndicat mixte du Parc : Cécile BIRARD / Luc BELENGUIER - Bureaux Puydôme - Montlosier 63970 AYDAT - Tél. : 04 73 65 64 00 - Mail : natura2000@parcnaturel-volcansauvergne.com



L'imprimeur utilise des encres à base végétale et du papier issu de forêts certifiées FSC

Rédaction : Cécile Birard - Graphisme : Jérôme Bedelet - Impression : DECOMBAT - Crédits Photos : LPO, PNR VA / CBI, P. Boichut



La pérennité de la préservation des gîtes à chauves-souris (grottes de Volvic) et le soutien au suivi de leur population et à la définition d'un plan de gestion sont des mesures du DOCOB.

Campagne « fragile par nature » à retrouver sur le terrain et sur www.chainedespuys.com (primée nationalement en 2008)



Le projet d'inscription aux biens du patrimoine mondial de l'UNESCO est porté par le conseil général du Puy-de-Dôme. Natura 2000 apporte sa pierre à l'édifice.

Assurer un bon état de fonctionnement des zones humides est aussi un objectif du DOCOB. La tourbière de la Narse d'Espinasse est classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et fait l'objet d'un plan de gestion détaillé.



Les objectifs et mesures du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys (extraits)

Les enjeux du site, objectifs de gestion et les mesures qui en découlent, ont été définis en concertation avec les acteurs locaux lors des phases de diagnostic et de rédaction

du Document d'Objectifs (7 réunions thématiques et 4 COFIL de 2009 à 2011).

Objectif de développement durable → Objectif opérationnel → Mesures envisagées

Coordonner Natura 2000 dans la complémentarité des autres projets pour informer et sensibiliser les propriétaires, exploitants, usagers et visiteurs au respect du patrimoine naturel

1. Encourager les pratiques respectueuses à l'échelle du site
2. Identifier et accompagner les acteurs locaux dans la signature des Chartes et Contrats Natura 2000



- Animer la mise en œuvre du DOCOB
- Assurer une présence permanente sur le terrain des gardes nature
- Réaliser des équipements d'information et des supports d'animation

Nature en poche : destiné à tous les usagers de la Chaîne des Puys, ce petit guide, réalisé par les gardes-nature, donne des clés de découverte des milieux naturels et indique quelques bons gestes pour les respecter.

Maintenir une mosaïque de milieux naturels

- 1- Lutter contre la fermeture des pelouses, landes et éboulis



- Mener des travaux de débroussaillage et d'entretien dans le but de restaurer le pâturage
 - Contractualiser la Mesure agri-environnementale territorialisée (MAET) « Estives »

Le plan de gestion pastoral réalisé en accompagnement de la MAET « Estives » permet de conseiller les groupements pastoraux vers une gestion durable de leurs estives et de prévoir, si nécessaire, du débroussaillage. Ici, les gardes-nature en appui au groupement d'Orcines pour favoriser l'accès au Pariou.

- 2- Favoriser une gestion forestière encourageant la biodiversité

- Inventorier et favoriser les milieux forestiers d'intérêt écologique
- Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion

Le maintien d'îlots de vieux arbres ou d'arbres avec des cavités, repérés au préalable, sont des engagements qui peuvent être rémunérés dans le cadre de Contrats Natura 2000 forestiers.



Lutter contre l'érosion, la dégradation et les dérangements par la maîtrise de la fréquentation de loisirs



- Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des sentiers

Les gardes nature du Parc assurent l'entretien des sentiers de randonnée et l'information des usagers (ici, chantier sur le sentier du Puy des Goules).

Le projet d'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne aux biens du patrimoine mondial de l'UNESCO

La recherche de la plus prestigieuse des reconnaissances mondiales vise une notoriété internationale tout en s'appuyant sur le développement local et un tourisme responsable ainsi que sur une protection à long terme et préexistante (le site classé pour la Chaîne des Puys). Si cette reconnaissance n'impose aucune nouvelle réglementation, elle a pour ambition de valoriser et encourager la recherche scientifique, ainsi que l'attractivité du territoire.

Le projet porté par le Département du Puy-de-Dôme en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne s'appuie sur la démonstration scientifique de la valeur universelle exceptionnelle du site au travers d'arguments géologiques et esthétiques tant actuels qu'historiques.

La candidature doit également faire la preuve de l'existence et des capacités de mise en œuvre d'un plan de gestion. Ce dernier se fixe 3 axes stratégiques : lisibilité et intégrité du paysage, fréquentation touristique et maintien des activités locales, développement et diffusion des savoirs. Ainsi les actions concernent prioritairement le maintien des estives, la conciliation des usages, notamment, les activités de loisirs et les aménagements liés et l'implication des habitants, agriculteurs, forestiers, chercheurs, etc. Natura 2000 et ses objectifs se trouvent donc être une cheville ouvrière, d'une partie du patrimoine naturel de ce site et au service du maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Chaîne des Puys.

Avis aux promeneurs !

Les estives sont des espaces naturels remarquables, mais font d'abord partie des traditions agricoles et culturelles locales. Il n'est pas rare de croiser des troupeaux ovins et bovins lors de randonnées en Chaîne des Puys. Les bergers et les troupeaux participent à l'entretien des paysages et milieux naturels qui font la richesse du site. Merci de respecter leur travail.

Pour cela quelques règles à prendre en compte :

Les troupeaux sont sensibles au dérangement, contournez-les et évitez les nuisances sonores. Les bergers sont accompagnés de plusieurs chiens pour les aider dans leur travail (chiens de conduite et chiens de protection). Les chiens de protection du troupeau (exemple : les patous) ne participent pas à sa conduite. A l'approche d'un intrus, ils obéissent à une séquence classique :

détection - aboiement - interposition - contact

L'exploitation forestière est réglementée dans le site classé de la Chaîne des Puys.

Ce document d'information et de sensibilisation disponible sur demande, fournit et propose des pistes pour une gestion raisonnée.



Des gardes-nature en Chaîne des Puys

Les 3 ou 4 gardes nature (en fonction de la saison) sont présents toute l'année. Leurs missions sont :

- la surveillance, l'information et la sensibilisation des usagers et visiteurs, notamment sur les secteurs les plus fréquentés, à la richesse et la fragilité des milieux naturels,
- la conciliation des activités de loisirs de nature avec les activités pastorales, forestières, la chasse et le patrimoine naturel,
- les actions de gestion et d'entretien de certains sites et chemins (suivis faune-flore et veille écologique, entretien et chantiers de restauration de sentiers, appuis aux bergers,...),
- faire découvrir le territoire par le biais d'animations ponctuelles.



En cas de présence d'un tel chien :

- rester calme et passif,
- quand le chien arrive à proximité, il faut lui parler pour faire connaissance, ça le rassure,
- ne pas partir en courant, criant, jetant des pierres, levant ses bâtons...
- attention à certains comportements : tenter de nourrir, caresser, prendre en photo... les chiens peuvent les interpréter comme une agression,
- sur les estives votre chien doit être en laisse. Le comportement dominant du chien de protection est en général rapidement accepté par les autres canidés, il n'y a donc pas de confrontation. Vous pouvez vous éloigner tranquillement. Attention les chiens qui ne sont pas en laisse peuvent être durement sanctionnés par les patous !!!
- si vous êtes à vélo : mettez le pied à terre avant d'être à proximité d'un troupeau.

Merci de votre collaboration et bonne balade